

NOËL DE LA SOLIDARITÉ

Appel à projets 2022

Dans le cadre du dispositif « Noël de la Solidarité », le CCAS de Tours apporte son soutien aux organismes locaux dans l'organisation de leurs manifestations à destination des publics les plus isolés ou en situation de précarité. En effet, à l'occasion des fêtes de fin d'année, il apparaît essentiel de pouvoir mettre ces difficultés de côté et de profiter de temps conviviaux pour se ressourcer.

En 2021, le CCAS a attribué plus de 30 000 € sous forme de subventions ou de cadeaux offerts (632 jouets neufs) pour aider à l'organisation d'arbres de Noël, de repas conviviaux ou d'actions solidaires.

En 2022, le CCAS souhaite poursuivre cette action marquant ainsi l'intérêt de la Ville pour les organismes engagés auprès des publics fragiles. Toutefois, et afin de mieux adapter cet appel à projets aux besoins des différents partenaires, il n'y aura pas cette année d'attribution de cadeaux. **Seules des subventions pourront être octroyées.** Si un organisme souhaite offrir des cadeaux à son public, il devra faire une demande financière et se charger lui-même des achats afférents.

L'appel à projets « Noël de la Solidarité » est ouvert jusqu'au **7 octobre 2022 à 17h00.**

Compte tenu de la période COVID qui a touché de nombreuses manifestations en 2021, merci de préciser l'objet de votre demande en cochant une case ci-après :

- J'ai réalisé en totalité mon action subventionnée par le CCAS en 2021 et je fais une nouvelle demande en 2022
- J'ai partiellement réalisé mon action subventionnée par le CCAS en 2021 et je fais une demande complémentaire à celle-ci en 2022
- Je n'ai pas réalisé mon action subventionnée par le CCAS en 2021 et je fais une demande complémentaire à celle-ci en 2022
- Je n'ai pas fait de demande en 2021
- Autre cas, merci de nous contacter au 02 18 96 11 31

Organisme demandeur :

REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME	
Nom prénom	
Adresse de l'organisme	
Adresse mail	
Téléphone	

RÉFÉRENT DE L'ACTION	
Nom prénom	
Adresse	
Adresse mail	
Téléphone	

<u>TITRE DE L'ACTION :</u>

<u>Date(s) et heure de l'action ou du projet :</u>	
<u>Lieux (lieu(x) et adresse(s) précises) :</u>	

Présentation détaillée du projet (modalités de mise en œuvre, organisation, déroulement, etc.)

L'action doit s'adresser exclusivement à des personnes qui habitent ou sont domiciliées à Tours.

Vous devez également décrire explicitement la façon dont vous introduisez les critères ci-dessous :

Solidarité : *Le projet doit s'adresser tout particulièrement à des personnes qui, en raison de leurs difficultés ou de leur isolement, ne pourraient pas participer à d'autres moments festifs.*

Convivialité : *le projet doit être axé autour d'une action collective. L'approche interculturelle ou intergénérationnelle sera vivement appréciée. De même, seront encouragées les actions organisées conjointement par des associations œuvrant sur un même territoire, dans une logique de développement du partenariat.*

Eco-Citoyenneté : Le projet doit permettre la participation active des publics à la réalisation de l'action. Par ailleurs, sa conception intègre des dimensions de développement durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Innovation : Le projet doit avoir un caractère innovant. Dans l'hypothèse d'un dispositif déjà existant, l'intervention du CCAS doit permettre de donner une nouvelle dynamique à l'action (faire plus ou faire mieux), et ne saurait couvrir des frais habituellement supportés par l'association.

	Nombre
Personnes concernées par cette action (prévisionnel) :	
Dont familles :	
Dont adultes :	
Dont enfants :	

Budget de l'action :

<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Nature des recettes</u>	<u>Montant</u>
Fournitures		Subvention demandée au CCAS	
Alimentation		Autres Subventions (préciser les structures sollicitées)	
Prestataires extérieurs			
Location de salle		Fonds propres	
Autres (préciser)		Autres (préciser)	
<u>Total</u>		<u>Total</u>	

Aide pour remplir ce budget :

- Les fournitures concernent par exemple la décoration, la vaisselle ou encore les petits cadeaux achetés ;
- L'alimentation recouvre toutes les denrées alimentaires (boissons, gâteaux, etc.) ;
- Les prestataires extérieurs s'appliquent aux interventions externes avec facturation (père Noël, magicien, musicien, etc.) ;
- Les autres dépenses n'entrant pas dans celles-ci doivent être détaillées dans « Autres » et être précisées ;
- Les fonds propres sont ceux directement engagés par votre structure.

Participation demandée au CCAS (en euros) :

En cas d'attribution de subvention, il est demandé au porteur du projet :

- De citer le CCAS de Tours comme partenaire de l'action et de faire apparaître son logo sur tout support de communication lié à l'évènement ;
- De transmettre un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action soutenue avant la fin du 1^{er} trimestre 2022 (trame envoyée par le CCAS).

Ce dossier est à envoyer par mail ou courrier avant le 7 octobre 2022

Merci de joindre un RIB à votre demande

À l'attention de Karine DELAROCHE, Service Insertion et Action Sociale

karine.delarocche@ccas-tours.fr ou CCAS de Tours - CS81237 - 37012 TOURS cedex 1